

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **HUIT** du mois de **JUILLET**, le Conseil municipal de la Commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

15 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BRAUD Françoise, BERTRAND David, CHAUFOURNIER Joelle, DERBORD William, FAURE Sébastien, NOBLET-HORTET Sylvie.

2 Votants par procuration :

Mme LIAIGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

ROUSSEAU Huguette, ROCHER Lucette, PIGNON Céline, GOURDON Samuel, METREAU Jacques, BECUE Patrice.

M. MANCEAU Mattieu a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 juillet 2024

Date de publication : Le jeudi 11 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision
2024-062	Projet d'aménagement de l'Espace « Ilot GUIDEZ » - Demande de subvention
2024-063	Projet de réhabilitation de l'école des Corderies – Demandes de subventions
2024-064	Rapport des décisions prises par le Maire au titre des délégations
	FINANCES
2024-065	Programme d'effacement du réseau d'électricité - Rue des sablières-
2024-066	Attribution de la subvention 2024 à l'ACCA de Borcq-Sur-Airvault
2024-067	Admissions en non-valeur
2024-068	Attribution d'un fonds Façade à la SCI SMAD IMMO
2024-069	Cession du matériel à l'établissement Sainte-Agnès
2024-070	Redevance d'occupation du domaine public – 2024 - ORANGE
2024-071	Redevance d'occupation du domaine public – 2024 – ENEDIS
2024-072	Redevance d'occupation du domaine public – 2024 - SEOLIS

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE	
2024-073	Désignation d'un représentant de la Commune en tant que membre de droit dans l'association « Les Amis de l'Abbatiale »
DOMAINE ET PATRIMOINE	
2024-074	Participation de la Commune aux frais notariés pour l'acquisition du bien à Mme DEMONT
2024-075	Demande d'extension du périmètre de protection du patrimoine communal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 juin 2024

✓ Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DIT « ILOT GUIDEZ »

DEL 2024-062

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

La Commune s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier, situé au cœur de la Ville Haute, rue Pierre LAILLÉ, appartenant à Mme Claude GUIDEZ. Ce bien est constitué de deux maisons d'habitation, de dépendances, et d'un ancien garage qui n'est plus en activité depuis de nombreuses années.

La municipalité envisage de réhabiliter cet espace foncier afin d'offrir un lieu de cohésion pour la jeunesse et les associations Airvaudiennes en engageant les travaux suivants :

- Création d'un espace dédié à la jeunesse avec l'ouverture d'un Point d'Animation Jeunesse (PAJ) au RDC,
- Aménagement de deux logements (studios) pour l'accueil de jeunes,
- Création d'un espace culturel pour l'installation de l'école de musique,
- Création d'une salle de danse dans le prolongement de l'école de musique,
- Aménagement d'un espace sportif (city stade) qui sera installé dans le foncier.

L'ensemble sera doté d'un aménagement paysager adapté pour les centres-villes respectant les enjeux de la transition écologique (ilots de fraîcheur, perméabilisation des sols, récupération des eaux de pluies...). Des places de stationnements seront disposées face au projet (VL, vélos...).

Pour lancer cette opération, un bureau d'études a été missionné afin de réaliser une étude de faisabilité, en amont du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'avère cependant, que la Commune devra engager dès que possible des travaux de désamiantage, de dépollution (pour l'ancien garage) et de déconstructions.

C'est à ce titre, qu'il est envisagé de solliciter l'Etat au titre du fonds Friches

Le montant estimatif des opérations est le suivant :

DEPENSES	ESTIMATIONS HT	
ACQUISITION DU n°4 ET 6 RUE PIERRE LAILLE	184 000,00	
HONORAIRES ARCHITECTURE ET INGENIERIE (Etude de faisabilité)	11 700,00	
AUDITS ET DIAGNOSTIC POUR DEPOLLUTION (amiante)	1 838,00	
SOUS TOTAL HONORAIRES	197 538,00	
DESAMIANTAGE	70 000,00	
DECONSTRUCTION	27 480,00	
SECURISATION, ENLEVEMENT DES DECHETS, DEMONTAGE DES ANCIENS EQUIPEMENTS INDUSTRIELS, DEPOSE RESEAUX FACADE	43 280,00	
ALEAS	15 000,00	
SOUS TOTAL TRAVAUX	155 760,00	
TOTAL DES DEPENSES HORS TAXES	353 298,00	

FINANCEMENT		
FONDS VERT - Recyclage foncier	80 % du montant HT	282 638,00
Autofinancement	20 % du montant HT	70 660,00
TOTAL DU FINANCEMENT SUR LE MONTANT HORS TAXES		353 298,00

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **De donner un avis favorable pour le lancement de l'opération**, et son plan de financement, tels qu'ils sont présentés ci-dessus,
- **De solliciter un soutien financier au titre du Fonds Friches** auprès des services de l'ETAT.
- **D'inscrire les crédits nécessaires** au budget communal,
- **De l'autoriser à signer** tout document relatif à cette affaire.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur le Maire expose :

La Commune d'Airvault a décidé de lancer une importante réhabilitation de l'école maternelle des Corderies, avec la construction d'un lieu de restauration scolaire.

La consultation des entreprises a été lancée en mai dernier et l'attribution des marchés devrait être effective très prochainement.

Dans le cadre du financement de ce projet, la Commune souhaite notamment, solliciter la Communauté de Communes Airvaudais, Val du Thouet, au titre du Contrat Communautaire d'Accompagnement à la Vitalité du Territoire 2022 pour un montant de 28 547.00 €.

Il présente le plan de financement actualisé pour cette opération :

DEPENSES	ESTIMATIONS HT AU STADE AVANT- PROJET DEFINITIF	TTC
HONORAIRES ARCHITECTURE ET INGENIERIE	90 740,00	108 888,00 €
HONORAIRES CONTRÔLE TECHNIQUE	8 750,00	10 500,00 €
HONORAIRES SPS	6 750,00	8 100,00 €
SONDAGE GEOTECHNIQUE	2 671,00	3 205,20 €
AUDIT ENERGETIQUE	2 085,00	2 502,00 €
REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX (DTA)	2 770,00	3 324,00 €
BORNAGE	1 195,00	1 434,00 €
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE	600,00	720,00 €
SOUS TOTAL HONORAIRES	115 561,00	138 673,20 €
REHABILITATION DE L'ECOLE		
VRD - AMENAGEMENT EXTERIEUR (RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE)	37 400,00	44 880,00 €
DESAMIANTEGE	32 500,00	39 000,00 €
DEMOLITION - GROS ŒUVRE	39 200,00	47 040,00 €
CHARPENTE - OSSATURE BOIS	25 500,00	30 600,00 €
CHARPENTE METALLIQUE	69 800,00	83 760,00 €
COUVERTURE - BAC ACIER	93 800,00	112 560,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	50 100,00	60 120,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	29 700,00	35 640,00 €
ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	70 400,00	84 480,00 €
PLAFOND - CLOISONS SECHES - ISOLATION	61 100,00	73 320,00 €
CARRELAGE - FAIENCE	11 100,00	13 320,00 €
PEINTURES	19 100,00	22 920,00 €
PLOMBERIE - SANITAIRE	32 000,00	38 400,00 €
CHAUFFAGE - VENTILATION	185 000,00	222 000,00 €
ELECTRICITE	55 500,00	66 600,00 €
SOUS TOTAL TRAVAUX	812 200,00	974 640,00 €
REAMENAGEMENT DU LOGEMENT DE FONCTION (DESTINE A LA LOCATION)		
DESAMIANTEGE	30 800,00	36 960,00 €
CARRELAGE - FAIENCE	3 700,00	4 440,00 €

PEINTURES	6 400,00	7 680,00 €
PLOMBERIE - SANITAIRE	8 000,00	9 600,00 €
CHAUFFAGE - VENTILATION	2 000,00	2 400,00 €
ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	9 000,00	10 800,00 €
<i>SOUS TOTAL TRAVAUX</i>	59 900,00	71 880,00 €
EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE + TRAVAUX DANS LE n° 22 RUE DE LA POSTE		
VRD - AMENAGEMENT PAYSAGE	18 400,00	22 080,00 €
TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	128 100,00	153 720,00 €
CHARPENTE - OSSATURE BOIS	61 300,00	73 560,00 €
COUVERTURE - BAC ACIER	24 200,00	29 040,00 €
COUVERTURE TUILE	11 100,00	13 320,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	37 800,00	45 360,00 €
MENUISERIES INTERIEURES	11 000,00	13 200,00 €
PLAFOND - CLOISONS SECHES - ISOLATION	42 900,00	51 480,00 €
CARRELAGE - FAIENCE	36 300,00	43 560,00 €
PEINTURES	8 900,00	10 680,00 €
ELEVATEUR PMR	20 000,00	24 000,00 €
PLOMBERIE - SANITAIRE	34 000,00	40 800,00 €
EQUIPEMENT DE CUISINE	36 000,00	43 200,00 €
CHAUFFAGE - VENTILATION	57 000,00	68 400,00 €
ELECTRICITE	40 000,00	48 000,00 €
<i>SOUS TOTAL TRAVAUX</i>	567 000,00	680 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES HORS TAXES	1 554 661,00	1 865 593,20 €

FINANCEMENT		
FONDS VERT - La rénovation énergétique des bâtiments publics : Priorité aux écoles et renaturation de la cour (sur la base 987 661,00 € de la rénovation énergétique de l'école (812 200,00 €), du logement attenant l'école (59 900,00 €), études (115 561,00 €))	36,34 % du montant HT	565 000,00
SIEDS - Rénovation énergétique du bâtiment (sur la base de 812 200,00 €)	14,21 % du montant HT	221 000,00
DEPARTEMENT - Fonds de solidarité départementales pour les communes	7,20 % du montant H. T	112 239,00
DEPARTEMENT 79 - Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (2023 - 2026)	1,10 % du montant H. T	17 000,00
Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet - Contrat accompagnement à la vitalité du territoire 2022-2025	1,83 % du montant H. T	28 547,00
MSA et CAF	A définir	
Autofinancement	39,32 % du montant HT	610 875,00
TOTAL DU FINANCEMENT SUR LE MONTANT HORS TAXES		1 554 661,00

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **D'actualiser le plan de financement du projet** (au stade de l'avant-projet définitif, tel qu'il est joint en annexe
- **De lui donner délégation pour actualiser le plan de financement** à l'issue de l'attribution des marchés de travaux,
- **De solliciter le soutien financier des différents partenaires** : Etat, Département des Deux-Sèvres, Sieds, Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet, Caf et Msa,
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer** tout document concernant ce dossier.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS

DEL.2024-064

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	Type de délégation	Objet	Tiers
16.05.2024 DEC 2024-056	Action en justice	Autorisation pour ester en justice Recours LE CORDIER	
30.05.2024 DEC 2024-057	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de la SA Immobilière Atlantic Aménagement ZC 300
30.05.2024 DEC 2024-058	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de MATHIS/BOULIN AE 14-15
30.05.2024 DEC 2024-059	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de M. IKEYA 041 C 1180-1181-1182
30.05.2024 DEC 2024-060	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien CHEVALIER AD 168
31.05.2024 DEC 2024-061	Marchés publics	Avenant 02- lot 1 A Démolition – Gros œuvre – Clos de l'Abbaye	SARL LES BATISSEURS THOUARSAIS -306.07 €HT
31.05.2024 DEC 2024-062	Marchés publics	Avenant 01 – Lot 01 – Terrassement Lotissement Vallée aux Chèvres 3	COLAS -4 112.50 €HT
03-06-2024 DEC 2024-063	Louage de choses	Location du logement 10 Rue de l'église Tessonnière -	M. LOCHET Johnny
05.06.2024 DEC 2024-064	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de Mme DUPIN AE 814
10.06.2024 DEC 2024-065	Adhésions	Adhésion 2024 à ID 79 – Ingénierie départementale	
11.06.2024 DEC 2024-066	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de Mme GUIDEZ AH 4-5-6
13.06.2024 DEC 2024-067	Fongibilité budgétaire	Retrait de la décision du maire 2024-049	
13.06.2024 DEC 2024-068	Fongibilité Budgétaire	Virement de crédit DM 05-2024	
13.06.2024 DEC 2024-069	Fongibilité Budgétaire	Virement de crédits DM 06-2024	

25.06.2024 DEC 2024-070	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de Mme BARRET Josie 317 ZL 171-176
25.06.2024 DEC 2024-071	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	
25.06.2024 DEC 2024-072	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	
26.06.2024 DEC 2024-073	Fongibilité budgétaire	DM7 – Virement de crédits 13251	
26.06.2024 DEC 2024-074	Louage de choses	Location du garage 02 -	M. CHABAUTY Camille
26.06.2024 DEC 2024-075	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de Mme CHEVALIER Eveline AE 0557
26.06.2024 DEC 2024-076	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	Bien de M. Mme AIREAULT AE 128

Abréviations

Droit de préemption urbain : DPU Déclaration d'intention d'aliéner : DIA Mise à disposition : MAD

- ✓ *Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions prises par M. Le Maire au titre des délégations qui lui ont été confiées par la délibération du 15 juin 2020.*

FINANCES

PROGRAMME D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE : RUE DES SABLIERES

DEL 2024-065

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

- Considérant que le programme « EFFACEMENT » du SIEDS est destiné à accompagner les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement du réseau électrique ou de remplacement des postes tours.
- Considérant que la commune de **AIRVAULT** envisage l'aménagement en **2025 de la Rue des Sablières**.
- Considérant que dans le cadre de cet aménagement, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement,
- Considérant que le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le cadre du programme « EFFACEMENT » du SIEDS.
- Considérant que la visite sur le terrain du **20/03/2024** a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement,
- Considérant que ces premiers estimatifs d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du compte rendu de la visite terrain par le SIEDS (établi en coordination avec les autres opérateurs de réseaux) déterminent un montant prévisionnel de travaux décrit ci-après ainsi que sa répartition **Rue des Sablières/ENEDIS** :

	Coût total en € HT	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique € HT	93 397,46€*	80%	74 718€	0 €	18 679€
Réseau téléphonique € HT	A préciser par COMMUNE	0 €		A préciser par ORANGE	A préciser par COMMUNE
Réseau éclairage public € HT	A préciser par la COMMUNE	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la COMMUNE
Total € HT	A préciser par la COMMUNE	74 718€		NR	A préciser par la COMMUNE

*Montant estimé des travaux ENEDIS à la charge de la collectivité.

- Considérant que cet estimatif pour l'enfouissement du réseau électrique comprend la Main d'œuvre et le Génie civil,
- Considérant que pour l'enfouissement du réseau de communications électroniques, la commune traitera directement avec ORANGE pour la fourniture du matériel et avec l'entreprise qu'elle aura retenu pour la partie « Main d'œuvre-Génie civil » qui lui fournira un devis ferme et détaillé,
- Considérant que pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public sur supports communs, la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme et détaillé,
- Considérant que pour l'installation d'un mât et de lanternes d'éclairage public, la commune peut solliciter le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité,
- Considérant que pour l'effacement du réseau électrique, la commune peut, sous réserve d'acceptation par le SIEDS, prétendre à un soutien financier,
- Considérant que dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017,
- Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

Article 1 : **D'approuver la réalisation de cet aménagement.**

Article 2 : **D'approuver le tableau de financement prévisionnel** des travaux à engager ci-joint sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS **Rue des Sablières/ENEDIS** :

	Coût total en € HT	Financement à la charge du SIEDS		Financeme nt à la charge de ORANGE	Financeme nt à la charge de la commune
Réseau électrique € HT	93 397,46€*	80%	74 718€	0 €	18 679€
Réseau téléphonique € HT	A préciser par COMMUNE	0 €		A préciser par ORANGE	A préciser par COMMUNE
Réseau éclairage public € HT	A préciser par la COMMUNE	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la COMMUNE
Total € HT	A préciser par la COMMUNE	74 718€		NR	A préciser par la COMMUNE

*Montant estimé des travaux ENEDIS à la charge de la collectivité.

Article 3 : De notifier la présente délibération auprès du SIEDS.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.

Article 5 : De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION –

DEL 2024-066

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

Le bureau municipal a étudié la demande de l'association de Chasse de Borcq-Sur-Airvault et propose au conseil municipal de lui attribuer une subvention au titre de 2024.

Il rappelle Tout élu (e) président (e) d'une association attributaire d'une subvention, ne peut pas prendre part au débat concernant l'association qu'il - elle préside.

Monsieur le Maire présente la somme proposée pour cette association

Nom de l'association	Motifs	Subvention 2024	Subvention Exceptionnelle 2024
ACCA Borcq	Soutien chasse (7,5€/Chasseur)	120 €	
		120 €	0.00

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la subvention 2024 indiquée ci-dessus à l'association ACCA de BORCQ à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le trésorier de Thouars demande l'admission en non-valeur :

- D'une somme de 365.90 € qui correspond à des titres de restauration scolaire qui ont fait l'objet d'un effacement de dette, et qui ne peuvent plus être recouvrés,
- D'une somme de 1 208.99 € qui correspond à des titres de restauration scolaire à l'exclusion d'un titre de 0.01 €, dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite, ou pour lesquels, les procédures de recouvrement sont demeurées infructueuses.

✓ **Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :**

- **D'admettre en non-valeur** les créances éteintes et les produits irrécouvrables présentés ci-dessus et détaillés dans les états joints,
 - **D'imputer** la dépense à
 - **L'article 6541 du budget communal, les produits irrécouvrables pour 1 208.99 €**
 - **L'article 6452 du budget communal, les créances éteintes pour 365.90 €**
 - **De notifier** cette décision à Monsieur le trésorier de Thouars.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ATTRIBUTION D'UN FONDS FAÇADE A LA SCI SMAD IMMO**DEL 2024-068***Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024*

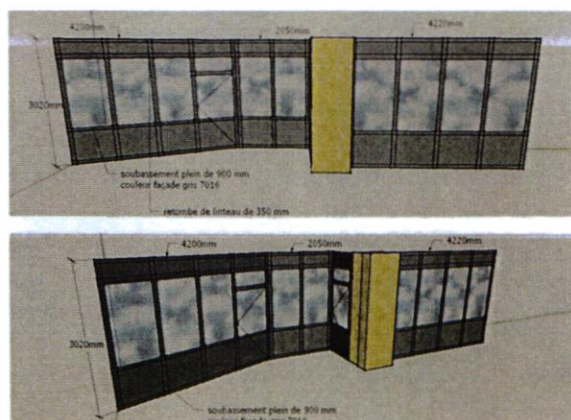
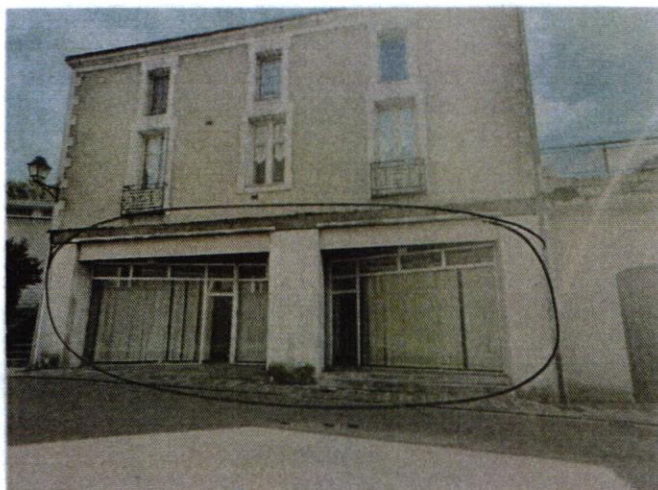
Monsieur Le Maire et Monsieur Mattieu MANCEAU Adjoint à la culture exposent :

Par délibération DEL 180205007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000 €.

- Vu la délibération DEL 180205007 du 5 février 2018 instaurant le « plan façades » et validant son règlement
- Vu la délibération DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR
- Vu la demande déposée pour le bien situé 6 rue de la Gendarmerie à Airvault par la SCI SMAD IMMO, représentée par M. Joachim LEBLANC pour la modification des menuiseries extérieures estimée à 31 102.61€.

✓ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'accorder une aide financière de 25 % du montant TTC** des travaux réalisés, **plafonnée à 2 000 €** (deux mille euros) à La SCI SMAD IMMO, représentée par M. Joachim LEBLANC pour les travaux de changement de vitrine et de destination.



- De rappeler l'article 10 du règlement, à savoir :

- Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
- La subvention sera recalculée à la baisse si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis.
- Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois.
- De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur le Maire expose

La Commune a mis fin à la production des repas pour la restauration scolaire sur le site de la cuisine centrale de la rue des Halles, depuis le 4 juillet 2024.

Comme cela a été convenu, une partie du matériel est cédée à l'établissement l'OGEC Sainte-Agnès, qui assurera à compter de la rentrée la restauration scolaire pour ses élèves. Un inventaire du matériel qui est cédé au repreneur est présenté ci-dessous.

✓ **Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :**

- **D'arrêter selon l'état ci-dessous**, le matériel qui est cédé à l'OGEC de l'établissement Sainte-Agnès pour le prix total de 16 530 €.

Matériel	Année d'origine	Cession à Ste Agnès
Matériel de la légumerie – réception		
Armoire froide 2 portes	2021	1 300.00 €
Armoire froide 1 porte	+ 5 ans	200.00 €
Armoire froide 4 Portes	+ 5 ans	250.00 €
Armoire froide 2 portes	2022	2 500.00 €
Ensemble étagères inox		50.00 €
Secteur préparation froide		
Plan de travail inox Chariots inox	+ 5 ans	120.00 €
Secteur préparation chaude		
Friteuse 1 bac sur deux en fonction.	+ 20 ans	0.00 €
Armoire chauffante pour desserte	+ 10 ans	0.00 €
Plan de travail + chariot inox	+ 10 ans	100.00 €
Four (Porte abimée)	20 ans	0.00 €
Vario-cooking	Déc 2021	10 000.00 €
Ensemble de 30 bacs gastro		100.00 €
Local de stockage – épicerie		
2 congélateurs + étagères	+ 10 ans	70.00 €
Salles de restauration + vestiaires + bureau		
Ensemble de tables, chaises, paravents Ensemble de vaisselle Table de tri des déchets Mobiliier divers	+ 20 ans	650.00 €
Ligne de self		
Ligne de self + étagère	+ 20 ans	400.00 €
Cellule de refroidissement	+ 10 ans	
Matériel de plonge	9 ans	790.00 €
TOTAL MATERIEL CEDE		16 530.00 €

L'OGEC Ste Agnès prendra possession du matériel lors de la remise des clés prévue le 23 juillet 2024

- De l'autoriser à mettre à jour l'inventaire du matériel communal et d'émettre le titre de recette correspondant.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

REDEVANCE ANNUELLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OPERATEURS DE COMMUNICATION – ORANGE 2024

DEL 2024-070

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code des Postes et Communications Electroniques – articles R.20.45 à R.20-54
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques – article L.2322-4
- Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L.45.1, L.47 et L.48 du Code des Postes et Communications Electroniques

✓ *Il est proposé au Conseil municipal :*

- *De facturer les redevances d'occupation* du domaine public dues par les opérateurs de communication électronique en fonction des montants plafonds fixés par l'INSEE pour l'année 2024
- *De fixer* ainsi qu'il suit les montants pour ces redevances comme suit :

	Artères (en €/km)		Autres (armoire)
	Souterraines	Aériennes	(€/m²)
Montant de la redevance domaine public routier communal	48.27 €	64.36 €	32.18 €
Longueur de distribution sur les communes déléguées d'AIRVAULT – BORCQ – SOULIEVRES-	54.538 km	24.297 km	3.40 m²
TESSONNIERE	10.860 km	4.386 km	0
Cumul	65.40 km	28.683 km	3.40 m²
	3 156.86 €	1 846.04 €	109.42 €
Redevance Orange 2024			5 112.32 €

- *D'autoriser* Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette correspondant et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

REDEVANCE ANNUELLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - ENEDIS 2024

DEL2024-071

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – article R 2333-114

En application de l'article 4 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public d'électricité.

✓ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **De reconduire la redevance d'occupation du domaine public** pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité
- **De fixer** à 146 € le montant de cette redevance pour l'année 2024
- **De demander** à Monsieur le Maire de faire émettre le titre de recette correspondant

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

REDEVANCE ANNUELLE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE GAZ SEOLIS 2024

DEL.2024-072

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – article R 2333-114
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2020 081 du 24 septembre 2020 portant institution de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire communal
- Considérant que le linéaire pris en compte pour les redevances 2020, 2021, 2022 et 2023 doit être augmenté de 5714 m, et qu'il convient de régulariser les redevances correspondantes,
- Considérant qu'il convient de prendre en compte la construction d'un nouveau réseau sur le territoire,

✓ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **De reconduire la redevance d'occupation du domaine public** pour les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire communal au titre de l'année 2024
- **De fixer** ainsi qu'il suit, la redevance pour l'année 2024 et les régularisations 2020, 2021, 2022 et 2023 comme suit :

	Canalisations de distribution de gaz		TOTAL DU
	MPC (Pression entre 4 et 25 bars)	MPB (Entre 50 millibars et 4 bars)	
Ld (Longueur de distribution)	20 640 m		
Montant de la redevance 2024	Plafond de la redevance = ((0,035 € x 20 640) + 100 €) x 1,42)		1 167.81 €
Régularisation de la redevance 2020 + 5714 m	((0,035 € x 5 714) + 100 €) x 1,26)		377.99 €
Régularisation de la redevance 2021 + 5714 m	((0,035 € x 5 714) + 100 €) x 1,26)		377.99 €
Régularisation de la redevance 2022 + 5714 m	((0,035 € x 5 714) + 100 €) x 1,27)		380.99 €
Régularisation de la redevance 2023 + 5714 m	((0,035 € x 5 714) + 100 €) x 1,39)		416.99 €
Redevance 2024 pour construction de réseaux	9 300 m x 0.70 €		6 510.00 €
	TOTAL REDEVANCE 2024 + régularisations		9 231.77 €

- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE COMME MEMBRE DE DROIT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ABBATIALE D'AIRVAULT »

DEL 2024-073

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

Lors de l'assemblée générale des « Amis de l'Abbatiale d'Airvault », ses membres ont décidé de modifier les statuts de l'association et notamment l'article 6, qui prévoit qu'un représentant de la municipalité est membre de droit de l'association.

- ✓ *Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :*
- *Que M. Mattieu MANCEAU, adjoint en charge du patrimoine, soit désigné comme membre de droit de l'association « Les amis de l'Abbatiale d'Airvault » représentant ainsi, la Commune d'Airvault.*
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

DOMAINE ET PATRIMOINE

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS NOTAIRES DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES PARCELLES ZH 220 ET ZK 40 A MME FRANCETTE DEMONT

DEL 2024-074

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

Afin de concrétiser le projet d'aménagement du carrefour de la RD 725, RD 144, du chemin rural des Plantons et de la rocade d'Airvault, le conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles ZH 220 et ZK 40 à Mme Francette DEMONT.

Dans le cadre de la négociation, il a été proposé une prise en charge des frais notariés à la suite de la rédaction d'un 1^{er} acte authentique qui n'a pas abouti.

Au regard de la nécessité de la Commune d'accéder à la propriété des parcelles de Mme DEMONT,

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **De prendre en charge les frais de rédaction du 1^{er} acte** qui s'élèvent à 723.86 € et de procéder au versement de cette somme au profit de Mme Francette DEMONT, domiciliée 51 Route du Port, la Lande Ronde 44430 LA CHAPELLE HEULIN.
- **De faire émettre le mandat correspondant.**

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

EXTENSION DU PERIMETRE DE PROTECTION DE L'ANCIENNE ABBAYE D'AIRVAULT

DEL 2024-075

Accusé réception en préfecture et publication le 11 juillet 2024

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la protection du patrimoine communal, il est envisagé de demander la protection des murs de l'enceinte urbaine de l'ancienne abbaye. Par ailleurs, il est envisagé de protéger également les abords du musée.

✓ **Monsieur le Maire propose :**

- **De demander l'extension du périmètre de protection existant**, à l'ensemble de l'ancienne abbaye, incluant les parcelles AE 353, AE 354, AE 355 et AE 344. La protection est sollicitée pour les sols et murs dont la commune est pleinement propriétaire, selon le plan joint ci-dessous.
La fonction de parking de la parcelle 354 n'est pas remise en cause.
- **D'engager les démarches nécessaires** auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles,
- **D'autoriser le Maire ou en cas d'absence le 1^{er} adjoint**, à signer tout document relatif à cette affaire.



Carte imprimée le : 28/04/2022
 © DGFIP - cadastre 2021
 © IGN - Ortho HR 20cm
 Echelle : 1:1 000

0 10 20 30 40 m

Légende	
Bâtiments	
■ Bâtiments durs	
▨ Bâtiments légers	
Parcelle	
□ Parcelle	

Déjà protégé
Étendre le périmètre de protection aux parcelles roses

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif.

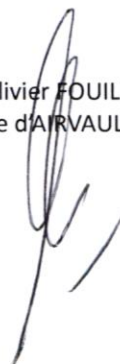
✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

La séance est clôturée à 21 heures 20

M. Matthieu MANCEAU
Secrétaire de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

M. Olivier FOUILLET
Maire d'AIRVAULT

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping stroke below.